

OAI

ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

CERTIFICAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET RESPONSABILITÉ DÉCENNALE POUR 2012

Veillez cocher ce qui convient et compléter en lettres majuscules ou dactylographiées.



Par la présente, la compagnie d'assurance, autorisée à opérer au Grand-Duché de Luxembourg

Raison sociale : **Foyer Assurances S.A.**

Adresse : **12, rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE**

Téléphone : **437 437**

Fax : **437 43 2523**

certifie que :

Madame / Monsieur

Nom - Prénom :

No ins. OAI : (à compléter par le client)

Adresse :

la société

Raison sociale : **Lux Ouvrage d'Art S.à.r.l.**

No ins. OAI : *IP 10349* (à compléter par la société)

Adresse : **209, rue des Romains
L-8041 Bertrange**

est assuré(e) pour l'année 2012, par contrat no de police 10016016,

portant sur les activités suivantes (cf. activités reprises au contrat) : **bureau d'ingénieurs-conseils**

en conformité avec l'article 6 de la loi du 13.12.1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur conseil : « Les architectes et ingénieurs-conseils visés par la présente loi assurent obligatoirement leur responsabilité ⁽¹⁾ professionnelle, tant contractuelle que délictuelle ou quasi délictuelle, y compris la responsabilité décennale. La prédite assurance couvre obligatoirement les architectes et ingénieurs salariés d'une personne physique ou morale. » ⁽¹⁾ civile

Nom du mandataire de la compagnie d'assurance :

Foyer Assurances S.A.

Date : 22/12/2011

Cachet :



Signatures :

André KNEIP
Conseiller de clientèle

René ARNOLDY
Sous-directeur